

Action n° 5.1 : Formaliser et mettre en œuvre une chaîne décisionnelle pour les interventions rapides

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

5- Intervenir rapidement sur les EEE nouvellement détectées sur un territoire et gérer les EEE largement répandues

OBJECTIF DE LA SNEE

Axe II – Objectif 4

CONTEXTE

Priorité 1

La détection précoce et la réaction rapide suite à l'apparition d'une nouvelle espèce ou d'un nouveau foyer sur un territoire augmentent les chances de succès et réduisent les coûts des interventions, la population et les impacts étant encore limités et localisés.

Elles se basent sur un système global de surveillance permettant de détecter et d'identifier une nouvelle espèce introduite le plus rapidement possible après son entrée sur un territoire donné (régional ou infra-régional) et sur un mécanisme d'alerte. Ce processus doit porter sur les EEE avérées, mais également sur les EEE potentielles et émergentes.

Une surveillance du territoire et la diffusion d'alertes sont actuellement mises en œuvre, chacune à leur niveau, par les CBN, l'OFB, les observatoires (ex-ORENVA, observatoire des PEE en Limousin), la FREDON. Ces dispositifs ne concernent pas encore toutes les espèces ni tous les territoires.

Il est nécessaire de formaliser et de faire connaître largement les chaînes décisionnelles relatives à l'action à mener en cas d'alerte.

La prise de décision rapide doit reposer sur une structuration du maximum d'acteurs sur l'ensemble de la région, l'identification d'experts et des décideurs, en définissant les responsabilités de chacun.

La chaîne décisionnelle sera d'autant plus efficace qu'elle sera courte.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Identifier des collègues d'experts (par groupe taxonomique, milieu ou territoire concerné, etc.) pour aider à l'identification rapide des espèces et conseiller sur les modalités d'actions (analyse de risques) ; actualiser régulièrement les listes de ces experts.
- Formaliser les chaînes décisionnelles et les diffuser largement au sein du REEENA, via les sites internet et les plateformes, etc.
- Formaliser le réseau de diffusion des alertes.
- Mettre en œuvre la chaîne décisionnelle et tracer les informations, le réseau de diffusion, les décisions, les difficultés identifiées.
- Évaluer l'efficacité de la chaîne décisionnelle à l'occasion des bilans et évaluations de la SREEE et la réviser le cas échéant.

INDICATEURS

Mise en œuvre

- Listes d'experts actualisées par collègue
- Définition d'un réseau de diffusion des alertes
- Liste des opérateurs mobilisables par groupe d'espèces et par territoire
- Formulaire-type d'alerte et de consultation des groupes d'experts

Réalisation

- Schémas des chaînes décisionnelles
- Nombre d'alertes annuelles
- Rapport de l'évaluation de l'efficacité des chaînes décisionnelles

Résultats

- Nombre d'alertes annuelles suivies d'une intervention

PILOTES DE L'ACTION

Cellule d'animation du REEENA

PARTENAIRES POTENTIELS

OBV, FAUNA, experts scientifiques, services de l'État, OFB, ARB NA, collectivités, opérateurs de terrain, FREDON, gestionnaires d'espaces naturels, Chambres d'agriculture, techniciens de rivières, ONG, fédérations de chasseurs, associations de piégeurs agréés, etc.



Pectinatelle - *Pectinatella magnifica*
© L. Chabrol